

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 18 octobre 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 26      Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 octobre 2021 s'est réuni le lundi 18 octobre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BALLEREAU Marie-Catherine, BENQUET Daniel, PREVOT Jérémie

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à BLANCHARD Stéphane, de GASSER Anne – Laure à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PREVOT Jérémie à PERALI Valérie

-----

**H.05  
Modification simplifiée du PLU**

Val de Garonne Agglomération a un projet de réhabilitation du Centre de Loisirs sis Rue Georges Braque (quartier de Lolya).

Ce projet n'est actuellement pas réalisable avec le PLU approuvé le 16 novembre dernier. En effet, la parcelle IR n° 58 est grevée de l'emplacement réservé n° 62 du PLU pour la création de 80 logements sociaux.

Afin que ce projet puisse aboutir, il convient donc aujourd'hui de procéder à une modification du PLU afin de déplacer l'emplacement réservé vers une parcelle communale.

Au regard de la situation actuelle, la parcelle 225 section EL est la seule qui pourrait accueillir cet emplacement réservé.

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour effet (1) de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, (2) de diminuer les possibilités de construire, (3) de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Vu le code de l'urbanisme ;

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU pour déplacer l'emplacement réservé n°62 de la parcelle IR 58 vers la parcelle 225 SECTION EL
- Décide** des modalités de concertation, à savoir que le dossier sera mis à disposition du public pendant un mois ;
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 19 octobre 2021

Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



A blue ink signature of Joël Hocquelet, the Mayor of Marmande, written over a circular official stamp of the commune.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 20/10/2021  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08/11/2021.

Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



A blue ink signature of Joël Hocquelet, the Mayor of Marmande, written over a circular official stamp of the commune.